



Edition ICEM34
Mai 2018



C'est quoi le conseil ?

Livret à l'intention des enseignants et autres
éducateurs

Edito

Les conseils coopératifs d'élèves sont des assemblées d'enfants, auxquelles les adultes participent, pour vivre collectivement des moments de démocratie participative. Ce sont donc des moments pédagogiques qui aident à bien se sentir à l'école et apprennent à vivre avec d'autres sans fuir la confrontation, sans se soumettre aux plus forts et sans utiliser la violence. Nous sommes fiers de concevoir ces conseils d'enfants, dans et hors l'école, comme de formidables occasions pour apprendre la démocratie en la vivant, et ainsi pour s'engager à plusieurs à construire des façons de vivre en paix. Il se trouve que l'association de l'ICEM34 travaille l'organisation de ces conseils depuis longtemps, en s'inspirant des précurseurs de ces dispositifs, principalement Janusz Korczak, Célestin Freinet et Fernand Oury. Ses membres peuvent témoigner des réalités vécues, des obstacles rencontrés, des avantages repérés. C'est l'objet de ce bouquet de textes, organisé par catégories de publics concernés. Nous vous souhaitons une excellente lecture. Nous espérons surtout que les auteurs de ces articles vous donneront envie et confiance pour débiter ou continuer à faire vivre des conseils autour de vous.

Pierre Cieutat
Sylvain Connac

Préface

Voilà déjà plus d'un siècle, comme le montre Sylvain Connac, que des éducateurs progressistes et révolutionnaires ont mis en place des institutions afin de permettre aux enfants et aux jeunes de s'exprimer librement, d'exercer une participation démocratique à la gestion de leur vie, de leurs activités et de leurs apprentissages, sous des formes diverses : assemblée générale, parlement, conseils, comités, commissions, etc.

De nombreux débats ont eu lieu sur le partage du pouvoir entre les adultes et les enfants, sur leurs droits et obligations au sein de la collectivité, sur la gestion des conflits. Et pourtant, comme le montrent les expériences et analyses présentées dans ce riche document consacré au Conseil, la recherche continue.

Rien n'est en effet définitivement établi. Il n'existe pas de modèle. Les enseignants et leurs élèves, mais aussi les parents et leurs enfants dans la famille, doivent créer les institutions qui leur permettront, ensemble, de bâtir une collectivité démocratique fondée sur le respect mutuel et la coopération, d'établir des relations harmonieuses, de construire des projets collectifs, d'élaborer leurs règles de vie et de gérer leurs problèmes...

Cette action novatrice implique que les adultes aient confiance dans la capacité des enfants, dès le plus jeune âge, à participer individuellement et collectivement à l'auto-organisation des lieux où ils vivent. La démocratie participative repose sur cette confiance. Comme Freinet, « **Nous disons, nous : l'enfant - et l'homme - sont capables d'organiser eux-mêmes leur vie et leur travail pour l'avantage maximum de tous.** »¹

La classe coopérative est un système complexe, cohérent et en création permanente. Elle constitue, à un moment donné de son évolution, de son tâtonnement expérimental, un milieu vivant original, une synthèse particulière d'activités diversifiées, d'une organisation minutieuse et d'institutions multiples, mais ceci autour de finalités communes, d'une idée de l'homme et de la société.

Les nombreux écrits consacrés au Conseil montrent qu'il y occupe une place essentielle. Il est le lieu où les membres du groupe peuvent présenter leurs critiques et leurs propositions, confronter leurs points de vue, analyser le fonctionnement de leurs activités et institutions et

prendre des décisions.

C'est là que la parole collective s'élabore et que le pouvoir des enfants devient une réalité institutionnelle. Structure instituante qui permet l'établissement des lois du groupe, il est aussi le lieu où les conflits et les transgressions sont traités, afin d'y trouver des solutions qui préservent les droits individuels et l'intérêt collectif.

Temps de parole citoyenne, c'est aussi un moment essentiel pour la structuration de la langue et de la pensée. Tous les enfants doivent donc pouvoir participer au processus participatif : « proposer, discuter, décider, appliquer », quelles que soient leurs capacités du moment. Le droit de participation démocratique leur est reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. « *La participation est un droit fondamental du citoyen et les enfants sont des citoyens* »². Le Conseil est donc à la fois un lieu d'exercice et un lieu d'apprentissage de la citoyenneté participative.

Encore faut-il, pour oser se lancer, être convaincu que cette expérience pédagogique, éducative et démocratique est enrichissante tant pour les adultes que pour les enfants et qu'elle est possible. C'est bien ce qu'apporte ce document.

Que ce soit à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou dans la famille, les valeurs, les objectifs et les contraintes de chaque milieu, scolaire ou familial, impliquent d'être créatif, volontaire et persévérant. Il est donc important de ne pas rester seul afin de pouvoir partager ses pratiques, ses difficultés et ses interrogations, dans un groupe d'enseignants, comme à l'ICEM, ou dans un atelier de démocratie familiale.³

Pour ceux qui veulent démarrer, deux questions principales se posent lorsqu'il est question de Conseil : pourquoi ? comment ?

Pourquoi ?

Au fil des expériences présentées, de la maternelle au lycée, le Conseil apparaît comme un lieu d'apprentissage d'une communication attentive, bienveillante, empathique, respectueuse de chacun.

Il permet la création d'une ambiance favorable à la coopération et aux apprentissages. Les activités décidées par les enfants et les jeunes entraînent une meilleure adhésion de leur part, ont plus de légitimité et de sens à leurs yeux.

Il est aussi un lieu d'éducation à une citoyenneté participative : prendre la parole en public, écouter l'autre, apprendre à débattre, développer une argumentation rigoureuse, s'engager dans la réalisation de projets, apprendre l'exercice de droits-libertés qui impliquent des limites et des obligations, résoudre de façon non-violente les conflits...

En bref, il apprend, aux enfants et aux jeunes, à être

actifs, responsables, acteurs et citoyens.

Comment ?

Les expériences présentées témoignent des nombreuses conditions de réussite d'un Conseil : les règles d'exercice du droit à la parole, l'importance de l'animation, les outils du Conseil, son fonctionnement, son déroulement, les modalités de la prise de décision, l'importance du suivi de l'application, la place de l'adulte... L'analyse comparative de la mise en œuvre de ces conditions montre la diversité des choix et donc l'importance d'un échange coopératif afin que chacun poursuive la recherche d'un fonctionnement optimal du Conseil.

Je ne m'arrêterai que sur la question posée par Bernadette Guienne à propos du Conseil de coopération au collège du Vigan : ***Qu'est-ce qui est de la compétence du conseil et qu'est-ce qui ne l'est pas ?***

Associer les élèves aux décisions implique que les enseignants fixent lesquelles ils partageront avec les élèves, lesquelles le collectif des élèves pourra prendre seul, et lesquelles relèveront de leur seul pouvoir décisionnel. Cette réflexion concerne aussi les animateurs d'espaces de loisirs et les familles⁴, car le partage du pouvoir est un facteur fondamental de l'évolution vers une démocratie participative.

Il est important que les enfants et les jeunes sachent pourquoi certains sujets ne seront pas négociables. Cela peut concerner l'ensemble de la vie et des activités de la collectivité ou seulement un projet particulier. C'est ainsi qu'au lycée Daudet, le cadre d'un voyage scolaire précise ce qui est non négociable : la politesse, la discrétion, la ponctualité, l'esprit collectif, pas de sortie libre le soir.

Une autre question, liée au droit des enfants de participer aux décisions qui les concernent, m'est souvent posée aujourd'hui : doivent-ils participer au jugement des conflits et des infractions aux règles de vie élaborées au Conseil ?

Le débat sur la discipline, dans les collectivités organisées démocratiquement, continue depuis plus d'un siècle. Mosseï Pistrak y a consacré une longue réflexion dans son ouvrage sur l'Ecole du Travail.⁵ Pour lui, l'assemblée générale est l'institution qui convient le mieux. Janusz Korczak a fait un autre choix : un « tribunal d'arbitrage » composé de cinq juges, désignés par tirage au sort parmi les enfants âgés de 12 à 14 ans, devant lequel enfants et adultes doivent répondre de leurs actes.

Au sein du Conseil de la classe coopérative, le traitement des conflits et des faits perturbateurs est généralement un des sujets auxquels les élèves sont associés. Cependant, les critiques entre élèves

perturbent souvent le bon fonctionnement du Conseil car elles peuvent être très nombreuses et empêchent d'aborder les autres points de l'ordre du jour.

Caroline Clerc témoigne que, dans sa classe, la partie « j'ai un problème » tournait bien souvent au règlement de compte entre deux élèves. Elle cite le cas d'un enfant qui est devenu le bouc-émissaire du conseil.

« Pour que le conseil ne soit pas un tribunal », Sylvain Connac propose de bannir les critiques. Il ouvre là un nouveau et important débat qui, nous dit Gilles Baqué, a déjà commencé au sein de l'ICEM 34.

Ce débat prouve que la recherche autour du Conseil dans la classe coopérative doit continuer... et

s'étendre... dans la famille, comme le montrent Patrick et Anita Labarrière et leurs enfants, ainsi que dans les groupes d'adultes, comme le pose Pierre Cieutat.

Les textes réunis dans ce document constituent des points d'appui solides pour engager une réflexion collective afin que le Conseil soit une institution de plus en plus opérationnelle pour progresser vers une réelle démocratie participative ouverte aux enfants et aux jeunes.

Jean Le Gal

1 : Freinet Célestin, L'école au service de l'Idéal démocratique, *L'Éducateur prolétarien*, n° 18, 15 juin 1939.

2 : Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, Recommandation 1864 « *Promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent* », texte adopté par la Commission permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 13 mars 2009.

Disponible sur : <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta09/FREC1864.htm>

3 : Le Gal Jean, Pour la création d'un atelier de démocratie familiale, 2012. http://meirieu.com/ECHANGES/legal_atelier_democratie_familiale.pdf

4 : Jesu Frédéric, Le Gal Jean, *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale, novembre 2015.

5 : Pistrak Mosseï, *Les problèmes fondamentaux de l'école du travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1973 .



Bibliographie du livret conseils coopératifs

- Axelrod, R. (1992). *Donnant-Donnant, Théorie du comportement coopératif*. Paris : Odile Jacob.
- Gordon, T. (2005). *Enseignant efficace*. Paris : Les Editions de l'homme.
- Jasmin, D. (1994). *Le conseil de coopération, un outil pédagogique pour l'organisation de la vie et la gestion des conflits*. Montréal : Ed. Chenelière/Didactique.
- Connac, S. (2004). *La formation d'enfants médiateurs, l'exercice de la non-violence au service de la coopération à l'école*. Montpellier : ICEM 34.
- Connac, S. (2013). Pour que le conseil ne soit pas un tribunal, *Animation et Education*, 235-236, Juillet-octobre, 54-56.
- Favry, R., Jourdanet, J., Le Menahèze, F. (2007). *Le conseil dans la classe*. Editions ICEM. Collection « Pratiques et recherches », n° 56.
- Le Gal, J. (2007). *Coopérer pour développer la citoyenneté*. Editions ICEM. Collection « Pratiques et recherches », n° 52.
- Marcel, J.F., Dupriez, V., Périsset, D, Tardif, M. (2007). *Coordonner, collaborer, coopérer : de nouvelles pratiques enseignantes*. Bruxelles : De Boeck Universités.
- Robbes, B. (2016). *L'autorité enseignante - Approche clinique*. Nîmes : Champ Social Editions.
- Rosenberg, M. (2005). *Les mots sont des fenêtres (ou bien ce sont des murs), Introduction à la communication non violente*. Paris : La découverte.

SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?

L'ICEM34 est une association d'enseignants fondée en 1972 qui a pour but de « proposer une structure coopérative de travail sur l'éducation pour innover et créer, partager, soutenir et analyser des pratiques. » Il y a eu plusieurs phases dans cette vie associative. Depuis une quinzaine d'années, impulsé par la dynamique de l'équipe d'une école de La Paillade à Montpellier, ce collectif organise des moments de rencontre entre enseignants, des stages, des colloques. Il a créé un site pour mutualiser ces productions et permettre à d'autres enseignants de participer.

Le collectif ICEM34 a souhaité s'inscrire dans la tradition de cette association qui a édité déjà deux livrets par le passé :

- L'apprentissage du Lire-Ecrire
- La formation des enfants médiateurs

Nous espérons que cette édition sera aussi utile aux enseignants et à d'autres qu'ont pu l'être les précédentes.

L'équipe de rédaction pour l'ICEM34

Un jour, une classe, un conseil, en maternelle ..Olivia Almazan	4	
Comment décide-t-on en Conseil de la classe ? ..Isabelle Huchard.....	6	
Les mots rituels pour le Conseil de la classeIsabelle Huchard.....	6	
Origines des conseils coopératifs d'enfants par les pédagogues de la démocratie	Sylvain Connac	7
De quoi parle-t-on en Conseil de la classe ?	Isabelle Huchard	11
La démocratie participative à 6 ans	Carole Clerc	12
Un Conseil en deux temps, classe de cycle 2	Sarah Zannettacci	14
Vivement le conseil	Cédric Serres	19
Le conseil coopératif dans ma classe de CE2-CM1-CM2
.....	Isabelle Quimbetz	21
Conseil et réunions	Pierre Cieutat	25
Des conseils pour la coopération : quelles intentions des enseignants ?
.....	Sylvain Connac	28
Un conseil vecteur de libertés	Gilles Baqué	31
Les conseils de délégués élèves	Françoise Carteau	36
Les conseils en collège	Bernadette Guienne	37
Quand le collège adopte et adapte le conseil coopératif
.....	Mélanie Rousseau	40
Conseil de classe et prise de décisions	Patrick Labarrière	44
Un conseil en ULIS-collège : pourquoi ? comment ?
.....	Marc Bellot	45
Pour que le conseil ne soit pas un tribunal	Sylvain Connac	49
Conseil de parents en collège
.....	Rémi Angot – Corinne Tressières	51
Le conseil de coopération au lycée
.....	Mélanie Marret, Maguelonne Jonquet, Jeanne Gaïo	54
Le conseil en lycée
.....	Matilde Barahona, Alexia Fabre, Shakila Zaanboulingame	58
La démocratie à l'épreuve du conseil en lycée
.....	Lucie Chanu	63
Les conseils de stage	Sarah Zannettacci	67
Les conseils en famille	Patrick Labarrière	69
Les conseil coopératif des maitres	Lazare Reznik	70
La coopération entre adultes à l'école est-elle possible sans conseil ?
.....	Pierre Cieutat	74
Bibliographie	3

Pour citer cet ouvrage : Cieutat, P., Connac, S. (coord.) (2018). *C'est quoi le conseil ? Pratiques, réflexions et théories*. Montpellier : Editions ICEM34.

Association ICEM34

342 rue du Mas de Calanda - 34090 Montpellier
Site : <http://icem34.fr/>

Remerciements :

L'association tient à remercier les auteurs des articles mais aussi ceux qui ont aidé à la réalisation du livret : Agnès Bonnet, Jean-Pierre Bres, Lucie Chanu, Bruce Demauge-Bost, Virginie Drouet, Carole Gomez, Isabelle Quimbetz, Loïs René, Mélanie Rousseau, Nicolas Zannettacci.

Les coordonnateurs de ce livret

